

**QUOTAS PRÉVISIONNELS POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL (SAISON 2013-2014)
5 ET 6 JUILLET 2014 À LIMOGES (87)**

Ces quotas de participation, calculés sur la base des effectifs de l'année sportive 2012/2013 et transmis à la CNS par l'intermédiaire de la fiche-enquête parue au contact n°6 du 15/11/2013, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Si la pratique de l'activité Pétanque au cours de cette année 2012/2013 le justifie, une réactualisation des quotas peut être acceptée sur demande justifiée des Comités Départementaux le souhaitant.

22 départements ont retourné la fiche enquête. Les quotas ont donc été calculés avec les indications fournies par ces départements. Par ailleurs, ceux qui n'ont pas répondu à l'enquête ne pourront bénéficier des remboursements légaux. La méthode de calcul est valable pour chacune de 7 catégories, à savoir :

**Nbre d'équipes prévues au tableau X Nbre joueurs déclarés dans la catégorie par le département
Nombre total de joueurs de tous les départements recensés dans la catégorie**

	TASU	TADA	TV	TJ	DF	DM	SM		
Nombre d'équipes prévues au tableau	96	32	32	32	32	32	X		
Aisne	3	0	2	0	1	1		Pour les sextettes mixtes basés sur les équipes 2012/2013	
Aube	3	0	0	0	1	1			
Corrèze	5	4	2	1	3	2			
Creuse	10	5	3	3	3	4			
Dordogne	10	5	5	3	5	5	3		
Eure et Loir	5	1	1	1	2	1	2		
Gard	0	1	0	0	0	0			
Gironde	0	1	0	0	0	1			
Indre	6	1	1	2	2	2			
Loire	5	3	5	2	2	2			
Loire Atlantique	4	1	2	1	1	1			
Loiret	2	2	2	1	1	1	3		
Haute Marne	7	0	0	2	1	2	2		
Meuse	7	0	2	2	2	2			
Nord	5	1	1	1	1	1			
Orne	0	2	0	0	1	0			
Pas de Calais	9	1	2	2	1	2			
Puy de Dôme	2	3	1	0	2	0			
Vendée	1	1	0	0	1	0			
Haute Vienne	Département organisateur								
Yonne	1	0	0	0	0	0			
Essonne	2	1	2	0	1	1	1		

TASU = Triplettes Adultes Strictement UFOLEP - **TADA** = Triplettes Adultes Double Appartenance

TJ = Triplettes Jeunes 11/16 ans - **DF** = Doublettes Féminines - **SM** = Sextettes Mixtes

DM = Doublettes Mixtes Adultes (un masculin + une féminine)

(*) La catégorie « Triplettes Jeunes » (TJ) a été modifiée : les jeunes peuvent y participer à partir de l'âge de 11 ans. De ce fait, les jeunes qui figurent dans les équipes TJ et/ou SM, doivent obligatoirement être âgé(e)s de 11 à 16 ans, c'est-à-dire être né(e)s entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2002.

Aucun sur classement n'est autorisé pour les moins de 13 ans révolus.

Cont@ct n°10 du 1^{er} février 2014